

PROGRAMME OPÉRATIONNEL 2014-2020
« WALLONIE-BRUXELLES 2020.EU »
RAPPORT ANNUEL DE MISE EN ŒUVRE – ANNÉE 2016

RÉSUMÉ À L'INTENTION DES CITOYENNES ET DES CITOYENS

TABLE DES MATIÈRES

Préambule

I. Les Fonds structurels et d'investissement européens

II. Le FSE en Wallonie et à Bruxelles – Mise en œuvre

1. Nombre de projets et plans d'action agréés
2. Axe prioritaire 1 – Entreprise et créativité
3. Axe prioritaire 2 – Connaissances et compétences
4. Axe prioritaire 3 – Société inclusive et emploi
5. Axe prioritaire 4 – Intégration durable des jeunes au travail

III. Principes transversaux

1. Egalité des chances
2. Diversité
3. Migrants
4. Développement durable

PRÉAMBULE

Ce rapport vise à fournir un aperçu des réalisations des projets cofinancés par le Fonds Social Européen (FSE) dans le cadre du Programme opérationnel « Wallonie-Bruxelles2020.EU », en 2016.

La première partie présente de manière synthétique la politique de cohésion européenne et ses outils de mises en œuvre, les Fonds structurels et d'investissement européens (Fonds ESI).

La seconde partie expose la mise en œuvre de cette politique de cohésion en Wallonie et à Bruxelles au travers du FSE.

La troisième partie met en avant la prise en compte, au sein des actions cofinancées par le FSE, des principes transversaux que sont l'égalité des chances, la diversité, les migrants et le développement durable.

Pour aller plus loin dans la découverte du programme opérationnel et des projets (notamment la liste des projets agréés), le lecteur est invité à consulter le site de l'Agence FSE (www.fse.be) et le site de la campagne de communication FEDER-FSE (www.enmieux.be).

Le portail unique « Europe in Belgium » (www.europeinbelgium.be) lui permet de partir à la découverte des différents fonds structurels en Wallonie, à Bruxelles et en Flandre.

I. LES FONDS STRUCTURELS ET D'INVESTISSEMENTS EUROPÉENS

Institués dans un objectif de cohésion économique et sociale, les Fonds structurels et d'Investissements européens (Fonds ESI) ont été créés pour réduire les disparités entre les régions de l'Union européenne.

Les Fonds ESI sont au nombre de 5 :

- Fonds européen de développement régional (FEDER) ;
- **Fonds social européen (FSE) ;**
- Fonds de cohésion (FC) ;
- Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) ;
- Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP).

Pour la programmation 2014-2020, ces Fonds soutiennent la mise en œuvre de la politique européenne de cohésion qui est alignée sur la stratégie « Europe 2020 ». Cette stratégie vise une croissance européenne plus « intelligente, durable et inclusive », par des améliorations dans les domaines de l'emploi, de la recherche et du développement, du changement climatique et de l'énergie durable, de l'éducation et de la lutte contre la pauvreté.

Le Programme opérationnel FSE Wallonie-Bruxelles 2020.EU (PO FSE) est structuré en 4 axes prioritaires¹ :

- Axe 1 - Entreprise et créativité ;
- Axe 2 - Connaissance et compétences ;
- Axe 3 - Société inclusive et emploi ;
- Axe 4 - Intégration durable des jeunes au travail.

Le PO FSE peut être consulté sur le site <http://www.fse.be/index.php?id=247>

Le budget total du Programme opérationnel², qui s'élève à plus de 1,19 milliards €, se répartit comme suit par axe et par zone

	Régions en Transition	Régions plus développées
Axe 1	82.120.948 €	5.812.074 €
Axe 2	305.419.510 €	118.800.142 €
Axe 3	240.487.804 €	225.876.314 €
Axe 4 *	120.867.982 €	55.763.016 €
Axe 5 **	24.048.780 €	12.808.286 €
TOTAL	772.945.024 €	419.059.832 €

* dont 36.563.960 € proviennent de l'IEJ : 28.680.990 € en Transition et 7.882.970 € en zone plus développée.

** L'Axe 5 vise une enveloppe budgétaire destinée à soutenir la coordination et la gestion du PO FSE.

¹ Hors l'assistance technique qui est destinée à soutenir la coordination et la gestion du Programme (personnel, évaluation, communication, transnationalité, etc.).

² Adopté par la Commission européenne le 12 décembre 2014.

L'intervention du FSE correspond à 50% de ces montants³, le solde étant pris en charge via les parts publiques belges justifiées par les bénéficiaires.

II. LE FSE EN WALLONIE ET À BRUXELLES – MISE EN ŒUVRE

1) NOMBRE DE PROJETS ET PLANS D'ACTION AGRÉÉS

Suite au lancement de 3 appels à projets ainsi que 15 appels à projets au niveau des plans d'actions, on compte 577 projets et 13 plans d'actions⁴ agréés au 31 décembre 2016.

Projets et PA	FSE/IEJ	Régions en Transition	FSE/IEJ	Régions plus développées
Axe 1	41.059.501 €	40 projets	2.701.035 €	16 projets
Axe 2	149.464.221 €	92 projets 1 PA et 5 projets issus du PA	53.125.101 €	35 projets
Axe 3	123.492.261 €	153 projets	97.508.154 €	90 projets 4 PA dont 16 projets issus des PA
Axe 4	17.412.506 €	9 projets	15.754.764 €	8 projets 1 PA et 1 projet issu de ce PA
Axe 4 IEJ	58.399.145 €	31 projets 4 PA et 43 projets issus des PA	15.617.467 €	6 projets 1 PA et 30 projets issus de ce PA
Axe 5	12.024.390 €	1 projet pour l'AT 1 plan d'action pour la transnationalité	6.404.142 €	1 projet pour l'AT 1 plan d'action pour la transnationalité
TOTAL	401.852.025 €		191.120.662 €	

2) AXE PRIORITAIRE 1 – ENTREPRISE ET CRÉATIVITÉ

L'Axe 1 couvre tant l'accompagnement à la création d'entreprise que la mise en réseau en matière d'innovation et de créativité. Il porte sur la mesure 1.1 (Priorités d'investissement (PI) 8.1) et la mesure 1.2 (PI 8.5).

Les opérateurs visés par cet axe sont, notamment, les structures d'accompagnement à l'autocréation d'emploi (SAACE), les services d'économie sociale, l'Agence pour l'entreprise et l'innovation (AEI), les centres de compétences et de formation, le Service Formation PME, le Réseau intégré de l'innovation et de la créativité, etc.

³ Pour la mesure 4.2 IEJ : 1/3 FSE – 1/3 IEJ – 1/3 parts publiques belges

⁴ Déduction faite des abandons déclarés et des plans d'actions sélectionnés mais, à ce jour, sans budget.

Les demandeurs d'emploi (dont les demandeurs d'emploi de longue durée) et les travailleurs occupés constituent le public cible de cet axe.

Dans la mesure 1.1 (PI 8.1), l'accompagnement proposé (parfois un tutorat) se caractérise par son phasage et son adaptabilité aux profils des candidats (femmes, personnes en reconversion, chercheurs, doctorants, migrants ou coopératives) et/ou à leurs besoins (financement, reprise, innovation sociale), à l'équilibre entre coaching individuel et travail de groupe. L'accompagnement offert couvre l'ensemble de la démarche entrepreneuriale, du diagnostic au suivi post-crédation en ce compris la reprise ou la transmission. Viennent ensuite les actions de formation (généralistes ou spécialisées) précédant l'accompagnement et l'immersion en entreprise destinées à parfaire les acquis.

En matière d'accompagnement à la création d'entreprise, l'Asbl Challenge, dans le cadre de son projet « Autocrédation d'emploi – Wallonie Challenge », réalise un accompagnement à la reprise et à la transmission d'entreprises. En 2016, Challenge a accompagné 45 projets en test et a continué à exploiter son simulateur de risque entrepreneurial qui permet de dresser une situation du risque pris lors de la création de son activité (www.challengeyourrisk.com).

Le projet « Parcours d'autocrédation d'emploi » de l'Asbl Avomarc permet, notamment via la coopérative d'activité, au candidat entrepreneur de tester son projet en grandeur réelle avant de se lancer ; cela dans un cadre légal et offrant un statut ad hoc (entre demandeur d'emploi et indépendant). En 2016, Avomarc a accompagné 180 porteurs de projets et a permis à 99 candidats de tester leur projet (dont 49 sont nouveaux) en grandeur nature.

Le projet « Autocrédation d'emploi – Couveuse d'entreprise » de l'Asbl Créa-Job offre un accompagnement à la création d'activités, allant du conseil au suivi post-crédation d'une durée de 18 mois. En 2016, le développement de l'accompagnement des porteurs de projet dans le cadre de la filière agrotourisme s'est poursuivi, plus spécifiquement, dans la province du Luxembourg. Ce sont 11 porteurs de projet qui ont été accompagnés dans la réalisation du plan d'affaires, 8 ayant bénéficié du test en couveuse d'entreprises et 3 porteurs de projet ont créé leur activité.

Au 31 décembre 2016, en zone Transition, 6.948 stagiaires ont été accompagnés pour 737.986 heures de formation et 1.589 personnes exercent un emploi au terme de l'accompagnement.

En zone Plus développée, à la même date, 3.535 stagiaires ont été accompagnés pour 1.072.309 heures de formation et 185 personnes exercent un emploi au terme de l'accompagnement.

Dans la mesure 1.2 (PI 8.5), les accompagnements offerts portent notamment sur le développement de processus d'innovation/créativité, le diagnostic du caractère innovant d'une idée/d'un produit, la gestion et la valorisation de la propriété intellectuelle, l'intégration des résultats issus d'une recherche partenariales, etc.

Ainsi, le projet « MIRVAL+ Mise en Réseau pour PLUS de VALorisation », porté par SynHERA (Synergie entre les Hautes Écoles et les Entreprises pour la

Recherche Appliquée) et les universités francophones, qui, en 2016, a réalisé 117 diagnostics relatifs aux besoins des entreprises, a favorisé 151 collaborations entre les entreprises et les Hautes-écoles et ainsi que 30 partenariats d'innovation. Il a également organisé 123 rencontres d'information et de sensibilisation sur les services offerts par les laboratoires des Hautes-écoles, 57 réunions de démarrage et/ou suivi de projets ou encore deux rencontres réunissant chercheurs et entreprise, appelées « Lab'in Sight ».

Tech Design, porté par Wallonie-Design, promeut la plus-value du design dans le processus d'innovation (RID) et dans les produits qui en résultent. En 2016, 57 entreprises y ont été sensibilisées en zone Transition.

En 2016, en matière de mise en réseau des acteurs de l'innovation : 320 entités ont été sensibilisées à l'innovation en zone Transition et 53 en zone Plus développée ; 737 structures ont bénéficié d'un accompagnement en zone Transition et 174 en zone Plus développée.

Le parcours d'innovation montre, qu'en moyenne, pour accompagner un dossier, 0,15 acteurs de l'innovation sont impliqués en zone Transition et 0,17 en zone Plus développée. Cet indicateur de résultat permet de mesurer les effets combinés suivants :

- d'une part l'augmentation du nombre d'entités engagées dans une démarche d'innovation/créativité ;
- d'autre part l'optimisation des partenariats entre acteurs du réseau wallon de l'innovation qui fournissent des prestations spécialisées et complémentaires aux entités potentiellement innovantes pour répondre à leurs besoins.

Au 31 décembre 2016, 1.046 personnes ayant un emploi ont été formées en zone Transition pour 20.900 heures de formation. En zone Plus développée, à la même date, 321 personnes ayant un emploi ont été formées pour 1284 heures de formation.

3) AXE PRIORITAIRE 2 – CONNAISSANCES ET COMPÉTENCES

L'Axe prioritaire 2 vise à (2.1) offrir aux demandeurs d'emploi et aux travailleurs occupés des formations à haute valeur ajoutée, et des services de validation des compétences et acquis de l'expérience. Ils visent également à (2.2) promouvoir un système de formation et d'enseignement performant.

Les actions cofinancées au sein de celui-ci visent, par une meilleure employabilité du public cible, à renforcer la compétitivité des entreprises à travers des formations pointues porteuses d'emplois, dans les métiers émergents et d'avenir ou des formations à haute valeur ajoutée. Ces actions peuvent s'inscrire dans des processus de validation des compétences et de valorisation des acquis de l'expérience soutenues par les autorités en Wallonie et à Bruxelles, ainsi que dans une perspective globale de formation tout au long de la vie. Elles visent également à rendre plus attrayants et efficaces les systèmes d'enseignement supérieur ou d'un niveau équivalent en les dotant de programmes modernisés et d'une meilleure gouvernance.

Les opérateurs visés sont les universités, les hautes écoles, l'Académie de Recherche et d'Enseignement Supérieur (ARES), le FOREM, Bruxelles Formation, les centres de compétences, l'Agence pour l'Entreprise et l'Innovation, des organisations comme SkillsBelgium ou Interface 3, la FEBISP, le Consortium de Validation des Compétences, l'Agence pour une Vie de Qualité, etc.

Le public ciblé par ces mesures est constitué de demandeurs d'emploi et de travailleurs occupés.

La mesure 2.1 (PI 10.3) concerne l'accès généralisé d'un large public à la formation tout au long de la vie. Il s'agit, en termes financier, de la plus importante priorité de la programmation FSE en Wallonie et à Bruxelles. Elle vise à renforcer les compétences et améliorer l'employabilité des bénéficiaires. Les dispositifs mis en place dans cette mesure, doivent favoriser l'adéquation des formations aux demandes du marché de l'emploi et l'accès à des possibilités de formation et d'orientation tout au long de la vie. Concrètement, il s'agit d'accroître le niveau de qualification des demandeurs d'emploi, en ce compris de longue durée, en vue de leur faciliter l'accès à l'emploi. Pour ce qui concerne les travailleurs occupés, en ce compris les travailleurs âgés, l'objectif est leur maintien à l'emploi en leur offrant des formations répondant aux demandes des entreprises et à l'évolution du marché du travail.

On citera par exemple le projet « Formations HVA » de Bruxelles Formation, qui recouvre préformations et formations qualifiantes. En 2016, 5.427 participants ont pu accéder à des formations à haute valeur ajoutée, en lien avec les métiers de la construction, de la logistique, de la bureautique et des TIC. Ils ont également pu suivre des cours de langues orientés métiers. Sur la totalité des participants, 883 poursuivent un enseignement ou une formation et 98 exercent un emploi.

Dans une autre perspective, le projet « ECOCOM : Formation en Education et communication pour l'Environnement » du CERES-ULg offre une formation divisée en 13 modules qui a formé 18 participants (dont 13 femmes) dont 10 exercent un emploi et 2 suivent un enseignement ou une formation.

La conjoncture économique et sociale en 2016, a mis en avant les dispositifs de valorisation des acquis de l'expérience et de reconversion, et montré leur intérêt pour faire face aux conséquences des licenciements collectifs en Wallonie et à Bruxelles.

A côté de ces dispositifs d'activation, **la mesure 2.2 (PI 10.4)** promeut un système de formation et d'enseignement performant, par le soutien d'actions novatrices qui contribuent à la promotion des systèmes de formation, et en particulier les formations métiers en Wallonie et à Bruxelles dont la valorisation de l'enseignement technique et professionnel. Elle contribue également à l'élaboration de nouveaux référentiels métiers ainsi qu'à l'expérimentation d'outils, de méthodes pédagogiques répondant à l'évolution des systèmes éducatifs, intégrant notamment l'e-learning, concourant ainsi à l'amélioration des systèmes d'enseignement et de formations développées en Wallonie et à Bruxelles.

Ainsi, le projet « Smart@school » d'Eurometropolitan e-campus permet aux enseignants et formateurs de mieux appréhender les nouveaux outils technologiques (tableau blanc interactif, plateforme d'e-learning, MOOCs, etc.). L'objectif pour les apprenants, est d'améliorer les objectifs pédagogiques par l'appropriation de ces outils. En outre, Eurometropolitan e-campus se positionne dans une dimension transfrontalière et collabore avec des universités en France pour le contenu de ses formations (notamment via le Programme Interreg).

En zone Transition, au 31 décembre 2016, 87.133 personnes ont été formées pour 3.517.229 heures de formation. En termes de résultats, 19.321 personnes ont obtenu une qualification au terme de leur formation et 3.192 personnes exercent un emploi.

En zone Plus développée, à la même date, 41.402 personnes ont été formées pour 1.983.762 heures de formation. En termes de résultats, 10.107 personnes ont obtenu une qualification au terme de leur formation et 478 personnes exercent un emploi.

4) AXE PRIORITAIRE 3 - SOCIÉTÉ INCLUSIVE ET EMPLOI

L'Axe 3 vise à promouvoir l'accompagnement et l'insertion socio-professionnelle de personnes fortement éloignées de l'emploi, en situation de handicap ou non, à lutter contre les formes de discrimination et à promouvoir l'égalité des chances. Dans une perspective d'inclusion active, les 4 mesures de l'Axe 3 (PI 9.1) visent à accompagner et former (3.1) les personnes menacées d'exclusion en vue de leur accès aux dispositifs d'insertion et de formation, (3.2) les demandeurs d'emploi et les personnes fragilisées en vue de leur insertion dans le marché de l'emploi, et (3.3) les demandeurs d'emploi dans l'accès au marché de l'emploi. Des actions plus spécifiques visent à (3.4) encourager l'égalité des chances entre hommes et femmes et à lutter contre les discriminations.

Les opérateurs visés par cet axe sont, notamment, l'Agence pour une Vie de Qualité (AViQ), les CPAS, Centres de formation, Centres régionaux pour l'Intégration des personnes Etrangères ou d'Origine Etrangère, Lire et Ecrire, Missions locales, Régies de quartier ou la Fédération Francophone des sourds de Belgique.

Le public ciblé par ces mesures renvoie à une série de caractéristiques communes au public précarisé en général ou en grande difficulté psycho-sociale : exposé aux risques de pauvreté, de discrimination et/ou d'exclusion, difficulté à se confronter aux réalités de terrain, peu qualifié, peu flexible.

L'accroche du public accompagné demeure un défi pour les porteurs de projets. La faible qualification, les problèmes de mobilité, de savoir-être, de santé et de motivation constituent pour les bénéficiaires des freins à l'emploi, sans oublier un contexte économique difficile, avec des recrutements qui exigent une rentabilité immédiate des travailleurs.

Au niveau de l'Axe (hors mesure 3.4), au 31 décembre 2016, en zone Transition, 65.291 demandeurs d'emploi ont été formés et accompagnés. En termes de volume d'activités, 11.956.201 heures ont été prestées. Enfin, 13.338 personnes ont décroché un emploi après l'accompagnement soit 66% du public.

En zone Plus développée, à la même date, ce sont 24.497 demandeurs d'emploi qui ont été formés et accompagnés. En termes de volume d'activités, cela représente 7.909.428 heures prestées. Enfin, 2.351 personnes décrochent un emploi après l'accompagnement soit 12% du public.

Le projet « Passerelles et Liberté », du Service d'aide aux justiciables du Brabant Wallon « La Toulaine » propose un parcours de réinsertion à des personnes détenues. Des ateliers collectifs (suivi par 14 détenus), proposant des activités artistiques et d'expression corporelle guidées ainsi que des entretiens psychosociaux individualisés (orientation vers les structures professionnalisantes), sont organisés dans l'enceinte des prisons. Ils valorisent les savoir-faire et les savoir-être des détenus.

Il est intéressant de constater que certains projets intègrent les bénéficiaires dans leur approche pédagogique. C'est ainsi que dans le projet « Partenaires pour l'alpha 2 - Horizon 2020 » porté par Lire et Ecrire en Wallonie, les bénéficiaires participent au contenu de la formation, par un processus d'analyse des situations vécues, des problèmes rencontrés et de projets d'action locales déterminées par les bénéficiaires et réalisées par eux.

Le projet « Mobilité multimodale vers l'emploi et la formation » de l'opérateur SPOT (association Chapitre XII des CPAS), permet d'effectuer un diagnostic de la mobilité d'un bénéficiaire et de déterminer les éventuels freins. Un accompagnement individuel est également prévu, ainsi qu'une mise en pratique collective, avec des déplacements spécifiques. Il s'adresse en priorité aux bénéficiaires des CPAS membres. Sur les 18 participants en 2016, 8 poursuivent un enseignement ou une formation et un participant exerce en emploi.

Quant à lui, le projet « Ensemble vers l'emploi » d'Integra+, outre un accompagnement individuel à l'emploi, permet également un suivi lors de l'embauche ainsi qu'en entreprise (évaluation, aide dans les démarches administratives). En 2016, sur les 108 participants, 30 exercent un emploi et 14 poursuivent un enseignement et une formation.

Enfin, le projet « Genre-et-TIC » d'Interface 3 vise à lutter contre les discriminations de genre et combat les préjugés et les stéréotypes que chacun peut rencontrer face à l'outil informatique et au marché de l'emploi dans le secteur des technologies. Partant du constat que les technologies ouvrent une multitude de possibilités, qui peuvent lever de nombreux freins et permettre de dépasser des situations discriminantes, des animations et des actions de sensibilisation ont été entreprises, principalement dans les écoles.

5) AXE PRIORITAIRE 4 - INTÉGRATION DURABLE DES JEUNES AU TRAVAIL

L'Axe 4 (PI 8.2) vise à (4.1) promouvoir l'insertion durable des jeunes de moins de 25 ans sur le marché de l'emploi mais également à (4.2) augmenter le nombre de jeunes NEETs (càd ni à l'emploi, ni en formation ou aux études) hennuyers, liégeois ou bruxellois, mis en activité. Le cofinancement européen au sein de l'axe 4.2 provient du Fonds social européen et de la dotation spécifique Initiative pour l'emploi des jeunes.

Les opérateurs visés par cet axe sont, notamment, le Forem, l'IFAPME, Bruxelles-Formation, le Centre de coordination et de gestion des programmes européens - Enseignement obligatoire, les régies de quartier, les CPAS, les missions locales ou encore les missions régionales

Sont ciblés par ces mesures les jeunes, exclusivement.

Dans la mesure 4.1, les activités ont pour objectif d'offrir au jeune un parcours individuel adapté, en vue de l'établissement d'un plan d'actions personnalisé visant la reprise de formation ou l'insertion sur le marché de l'emploi. On peut ainsi citer le coaching, l'analyse des compétences (bilan de compétences), la formation en alternance, la mise en situation professionnelle (stage en entreprises), le développement d'outils innovants. Le partenariat entre les différentes parties prenantes gravitant autour du jeune est à souligner. Nombreux sont aussi les opérateurs qui mettent en œuvre des actions spécifiques en amont des parcours d'insertion sociale et professionnelle ; autant d'actions nécessaires au vu de la précarité du public visé.

On peut citer le projet du FOREM « Accompagnement personnalisé des jeunes » qui s'articule autour de l'accroche et l'accompagnement des jeunes demandeurs d'emploi de moins de 25 ans et qui, en 2016, a accompagné 2.609 jeunes. Au terme de cet accompagnement, 299 suivent un enseignement ou une formation et 962 exercent un emploi soit un peu moins de 50% de sortie positive pour le jeune.

En zone Transition, 29.458 jeunes de moins de 25 ans ont été accompagnés au 31 décembre 2016 pour un volume d'heures de 743.206 heures. En termes de résultats : 1.257 sont engagés dans la recherche d'un emploi, 1.640 suivent une formation ou sont retournés dans l'enseignement, 5.899 ont obtenu une qualification et 4.298 sont à l'emploi.

En zone Pus développée, 10.885 jeunes de moins de 25 ans ont été accompagnés à la même date pour un volume d'heures de 315.834 heures. En termes de résultats : 468 sont engagés dans la recherche d'un emploi, 641 suivent une formation ou sont retournés dans l'enseignement, 2.780 ont obtenu une qualification et 1.682 sont à l'emploi.

La mesure 4.2 est plus spécifiquement dédiée au public des jeunes qualifiés de « NEETs » et qui n'est dès lors ni à l'emploi, ni en formation, ni aux études. Les opérateurs proposent au jeune un accompagnement individuel personnalisé englobant toutes les facettes de son parcours préformation, formation, remise à niveau, identification et de définition de projet, lutte contre le décrochage scolaire, accrochage, information, orientation, resocialisation, stages en entreprise, .etc.

On citera enfin, le projet « I.Teenagers » porté par TECHNOBEL qui a pour objectif l'insertion sur le marché de l'emploi de jeunes « NEETs », grâce aux nouvelles technologies. Via la réalisation de projets liés aux TIC, les jeunes (re)prennent conscience de leurs atouts, de leur capacité à construire un ou plusieurs projets en particulier et un projet professionnel en général. En 2016, 21

jeunes ont été accompagnés dont 5 suivent un enseignement ou une formation et 2 exercent un emploi.

Au 31 décembre 2016, pour l'IEJ, 55.913 jeunes de 15 à 24 ans, répondant aux conditions NEET, ont participé à une offre de services soit 4.098.547 heures de formation ou d'accompagnement. En termes de résultats, parmi les demandeurs d'emploi, 1.604 ont reçu une offre d'emploi, un complément de formation ou un stage au terme de leur accompagnement. Par ailleurs, 3.309 suivent un enseignement, une qualification ou sont à l'emploi. On notera également que 12.560 participants vont jusqu'au bout de l'accompagnement proposé. Compte tenu de la difficulté d'accrochage des jeunes, ce résultat mérite d'être souligné.

III. PRINCIPES TRANSVERSAUX

Le respect des principes transversaux s'applique sans distinction à tous les projets cofinancés par le FSE.

1) EGALITÉ DES CHANCES

En 2016, les actions en matière d'égalité des chances n'ont pas connu de changement majeur par rapport aux années précédentes.

Parmi les actions citées, on trouve l'intégration du genre dans la communication écrite et visuelle, comme par exemple, Interface3.Namur qui, dans le cadre de son projet « Genres et TIC » rédige ses textes de manière non genrée et noue des partenariats avec des organismes tels que WallCode pour nourrir sa réflexion sur le genre et les TIC. Le projet « Tremplin pour l'insertion », de l'Asbl « Aide et reclassement » a valorisé les acquis des ateliers d'expression et de créativité en réalisant un reportage alliant photographies et témoignages des participantes. La publication a été offerte aux différentes participantes et est utilisée pour présenter l'action à des candidates ou aux membres du réseau.

Les opérateurs ont également mené diverses actions de sensibilisation à l'intégration du genre. La question est principalement abordée via la déconstruction de stéréotypes et de préjugés ainsi que par la réflexion sur la place de la femme au sein de la société et sur différents rôles assignés. Citons la Mission régionale pour l'emploi du Centre qui, via son projet « Aramis Centre », travaille sur les discriminations à l'embauche dont souffre son public cible. Le projet « FormaForm + », porté par Bruxelles-Formation, s'inscrit dans le Plan Diversité 2016-2018 dont une des actions est la mise en place d'une campagne annuelle sur la mixité des métiers afin de lutter contre les stéréotypes liés au genre et de favoriser l'accès des deux sexes à l'ensemble des formations qualifiantes.

Les actions en faveur de l'amélioration de la conciliation de la vie privée et de la vie professionnelle restent très présentes et essentielles. Elles se traduisent, le plus souvent, par une prise en compte de la nécessité d'avoir des horaires flexibles (« Auto-crédation d'emploi » avec l'Asbl Créa-Job) et des méthodes d'accompagnement (coaching, tutorat, etc.) adaptées à la réalité quotidienne des femmes qui sont également mères, ou plus largement à celle des familles monoparentales (projet « Reliance Relais de l'Emploi Charleroi Nord » porté par

le CPAS de Charleroi). Les actions relèvent également de la mise à disposition de places d'accueil ou de l'aide dans la recherche d'une garderie (Asbl Technifutur®) afin de permettre aux mères, le plus souvent, d'accéder à une formation ou de la poursuivre.

Les actions de sensibilisation à la ségrégation en matière de formations et métiers ainsi que la mise en œuvre d'actions de déségrégation restent très nombreuses. Elles touchent principalement les femmes et, dans une moindre mesure, les hommes. On peut citer le projet « Réseau Diane », porté par l'Union des classes moyennes, qui a ouvert ses ateliers d'accompagnement à la création d'entreprise, à un public masculin. Citons également le projet « Where is the school ? » porté par Techno.Bel qui tente de renforcer la présence des femmes dans les métiers techniques et scientifiques.

Certains opérateurs favorisent la réflexion initiatrice de changement, tel le Centre régional pour l'intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère de Liège (CRIPEL) qui a organisé des tables rondes sur la thématique « Femmes Migrantes - Actrices de changement et d'insertion » afin de favoriser l'évolution de ses propres pratiques en la matière.

Il faut enfin citer le travail de soutien et de veille que mènent les organismes spécialisés tels que le Service Egalité et Diversité du Forem, « Affaires de femmes, femmes d'affaire », UNIA (Centre interfédéral pour l'égalité des chances) ou encore l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes (ILFH) qu'a approché, par exemple, le CPAS d'Andenne afin d'être soutenu dans une mise en œuvre systémique du Gendermainstreaming au sein du projet « Chrysalide ».

2) DIVERSITÉ

En 2016, les activités se sont poursuivies dans la lignée de ce qui avait déjà été fait au cours des années précédentes. Elles peuvent se décliner en plusieurs grands ensembles.

Se taillent la part du lion les actions visant l'amélioration de l'accessibilité des lieux de formation (et leur aménagement) et de l'information disponible, notamment, aux personnes à mobilité réduite (installation d'un ascenseur, rampe d'accès, privilège donné à l'utilisation du rez-de-chaussée, adaptation des sanitaires, etc.) ou personnes malvoyantes (navigation adaptée sur la plateforme internet). On peut citer, par exemple, le projet « La Louvière - Action jeunes pour l'Emploi » porté par le CPAS de La Louvière, ville, par ailleurs, labellisée « Handycity » depuis 2006. Le projet « Mirval », porté par l'Université catholique de Louvain et par l'Asbl Université de Namur (entre autres) ajoute aux adaptations précitées le souci d'offrir un nombre de places de parking réservées suffisantes. En plus d'adapter leurs propres locaux, certains organismes veillent également à sensibiliser leurs partenaires à l'accessibilité, notamment l'Asbl Andage dans le cadre de son projet « Renforts ». Citons également l'Agence pour l'entreprise et de l'innovation qui veille à ce que l'accessibilité des locaux soit inscrite (critère d'exclusion) dans tout marché public visant à choisir un lieu de formation.

Certains projets travaillent plus particulièrement sur la lutte contre la stigmatisation et les stéréotypes, via des actions de sensibilisation au handicap et à la mixité à l'attention des stagiaires en formation et des partenaires du projet. On peut notamment citer le projet « Campagne Diversité », porté par le Centre régional pour l'intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère de Liège, qui veille, dans ses actions, à diversifier les profils mis en avant dans les différentes campagnes de communication et sensibilisation. L'Asbl Service laïque d'aide aux justiciables, via son projet « Syllepse », traite du handicap par le biais d'un module sur la discrimination et inclut la thématique lors de la simulation d'entretiens d'embauches, afin d'ouvrir la discussion et de favoriser la déconstruction des stéréotypes. L'Asbl Maison plurielle met l'accent, pour sa part, sur la lutte contre les discriminations dont souffrent les femmes porteuses d'un handicap.

Parmi les actions développées, on trouve également l'accompagnement pédagogique personnalisé et adapté à la nature du handicap que promeut l'Université de Mons dans le projet « UMon Alternance dans l'enseignement supérieur » via « Les Cèdres », son Centre de recherche et d'action en faveur des personnes à besoins spécifiques ou la mise à disposition de services d'aide (service de transport développé par le CPAS de Péruwelz) ou encore, la mise à disposition par Info Sourds d'un interprète en langue des signes pour les contacts en extérieur.

L'intégration de la notion de « handicap » dans les préformations et formations avec adaptations ad hoc est fréquemment citée. On trouve notamment la meilleure compréhension des enjeux d'une formation en faveur des personnes handicapées et communication adaptée dans le projet « VentureLab Formation » de l'Ecole de gestion de l'Université de Liège. On peut également citer le projet « Tremplin pour l'insertion », porté par l'Asbl Aide et reclassement, qui mène une réflexion sur l'impact qu'ont les contraintes de sécurité sur les formations données en milieu carcéral. Le projet « Un tremplin pour l'emploi en milieu rural » porté par la Régie d'habitat rural en Val de Sambre redirige les stagiaires handicapés vers des activités plus adaptées en matière de rythme ou dangerosité (maraîchage). Il y a encore la sensibilisation au handicap des futurs entrepreneurs chez Job'In ou l'action « Jardins partagés » et ses bacs potagers accessibles aux personnes à mobilité réduite et personnes âgées à laquelle participe l'Asbl La Cordiante.

De nombreux projets collaborant avec des organismes spécialisés, majoritairement l'Agence pour une Vie de Qualité (AViQ), sur des thématiques telles que l'adaptation des postes de travail (projet « InserEmploi, porté par le CPAS de Namur), la mise en réseau ou encore la création d'entreprises (Asbl Challenge).

Les actions en faveur des personnes handicapées peuvent aussi constituer le cœur du projet FSE. C'est le cas des projets mis en œuvre par l'AViQ (notamment, Ergojob) ou le projet porté par l'Asbl Racynes, qui travaille quotidiennement à intégrer au mieux les usagers possédant des capacités et ressources différentes, dans toutes ses activités (ferme, ateliers, etc.).

Toutes les activités développées ont pour but d'intégrer et d'aider la personne handicapée mais surtout de lui offrir un maximum d'autonomie dans le parcours

d'insertion socioprofessionnelle qui lui est proposé et/ou qu'elle choisit. Le handicap ne peut pas être un frein à son épanouissement.

3) MIGRANTS

En 2016, les actions en faveur des migrants sont dans la lignée de ce qui a été fait au cours des deux premières années de programmation. De nombreux opérateurs rappellent que même si aucune action ne vise particulièrement les personnes migrantes, le projet veille à appliquer les principes de non-discrimination dans toutes ses actions et activités. Les opérateurs insistent très souvent aussi sur la difficulté qu'ils éprouvent à attirer les personnes migrantes chez eux, malgré des actions de sensibilisation ciblées.

L'action la plus souvent mise en œuvre est la promotion d'activités d'apprentissage ou de remise à niveau en français langue étrangère (FLE). Rien de plus normal quand la maîtrise fonctionnelle minimale de la langue française est considérée comme la condition de base de tout accompagnement proposé à la personne migrante. Ils soulignent également que les conditions légales à remplir sont tout aussi importantes pour espérer entamer une action de quelque nature que ce soit.

Dans de très nombreux cas, les opérateurs insistent sur la volonté d'entreprendre forte qu'expriment les personnes issues de l'immigration. C'est notamment le cas du projet « Autocréation d'emploi Wallonie-Challenge » porté par l'Asbl Challenge qui le constate, via ses Guichets d'entreprise, ou Job'In. Toutefois, ils rappellent également que, très souvent, la construction d'un projet professionnel se heurte à des obstacles tels qu'une absence de titre de séjour et une méconnaissance du français. Dans un premier temps, le travail de conseil est davantage lié à la mise en réseau des primo-arrivants et à une amélioration de la situation personnelle, préalable à la mise en route d'un projet d'autocréation d'activité.

En matière de renforcement des compétences, on peut citer l'Asbl Technifutur qui, via son projet « Technifutur® », offre, majoritairement à des primo-arrivants, une formation intégrant trois volets (FLE, citoyenneté et orientation professionnelle dans le secteur du développement software). Citons encore le projet « Masters en Alternance Universitaires – Hainaut », porté par l'Université libre de Bruxelles, qui offre la possibilité (l'accompagnement et des cours de FLE, si nécessaire) à des personnes migrantes de déposer un dossier d'admission pour le master en alternance. Le Consortium de validation des compétences, via le volet Fleval de son projet FSE « ValBrux » met en place une offre de formation complémentaire en français, sous forme de modules courts d'apprentissage du français orienté métier. Il convient de mentionner également l'IFAPME qui a poursuivi la mise en œuvre d'un système pour la reconnaissance des diplômes et la validation des acquis.

De nombreux opérateurs mettent en place des actions spécifiquement dédiées aux migrants qui visent à faciliter ou favoriser leur inclusion sur le marché de l'emploi, via la préformation ou la formation qualifiante. On peut citer la Mission régionale pour l'emploi de Namur et Dinant qui a engagé une jobcoach dont la fonction est d'accompagner les migrants (mise en réseau, création d'argumentaires à utiliser auprès des employeurs ou encore aide juridique).

Dans le cadre d'activités de promotion de la multiculturalité, régulières et variées (débat, pièces de théâtre, repas, etc.), on peut citer le projet « Puzzle », porté par l'Asbl La Teignouse, qui a favorisé la rencontre de la population locale avec les demandeurs d'asile et, partant, une meilleure connaissance des réalités du parcours de ces derniers. L'Asbl « Lire et écrire en Wallonie » fait régulièrement appel à des interprètes lors de ses séances d'information afin de faciliter une participation potentielle des personnes migrantes aux projets proposés.

Le Centre de coordination et de gestion des programmes européens - Enseignement obligatoire, dans son projet « Accrojump » (volets wallon et bruxellois) prend en compte les difficultés rencontrées par les migrants dans les accompagnements proposés à son public cible (les jeunes). Il en va de même du projet « Redem'Arts », porté par l'Asbl Le Monde des possibles, à Liège, qui œuvre, entre autres, pour les droits des migrants, des femmes et des jeunes ou la création de collectifs issus des dynamiques interculturelles.

4) DÉVELOPPEMENT DURABLE

En 2016, les opérateurs mettent en place différentes actions et initiatives pour répondre aux défis climatiques, participer à la protection de l'environnement et au développement durable.

Ils font part des efforts réalisés, au sein de leurs structures, en termes de réduction de la consommation d'énergie et de réduction des déchets : affichage de consignes relatives au respect de l'environnement, tri des déchets, recyclage, éclairage à faible consommation, gestion raisonnée du chauffage, compostage, attention portée aux impressions de documents, utilisation de plateforme en ligne en remplacement des échanges « papier », consommation de l'eau, etc. Concernant la mobilité de leur personnel, ils incitent également aux changements de comportement en encourageant l'utilisation des transports en commun, du co-voiturage ou encore des transports non polluants tels que le vélo.

Pour la construction ou la rénovation de leur bâtiment, certains opérateurs tiennent compte du respect de l'environnement (choix des matériaux, orientation, récupération de chaleur, gestion des déchets, utilisation rationnelle de l'énergie, etc.). Ainsi, le plan stratégique « Energie » de l'Université catholique de Louvain vise le long terme en incluant notamment la rénovation de l'isolation des bâtiments. Il a pour vocation de rencontrer les objectifs européens pour la Belgique de réduction de 20% de la consommation énergétique d'ici à 2020 et de 80% d'ici à 2050.

Notons également que certaines infrastructures sont rénovées ou construites avec l'aide du fonds FEDER et intègrent les techniques de performance énergétique.

Lors de la passation des marchés publics, certains acteurs déclarent également être attentifs à introduire dans les cahiers de charge, lorsque cela est pertinent, des clauses environnementales.

Parmi les actions développées, on peut citer les modules de sensibilisation des stagiaires aux problématiques environnementales et autres animations

qu'organise l'Asbl Andage dans un souci de transmission, aux personnes qui fréquentent ses services, du respect de l'environnement et de la lutte contre le changement climatique.

L'Asbl La Posterie, quant à elle, a favorisé, via son projet « ECOWIN – Formation d'agents techniques en écologie », la construction de deux poulaillers au moyen de matériaux en bois de récupération, la création d'une serre avec du bois de récupération, la récolte de l'eau de pluie pour les arrosages, ou l'apprentissage des techniques de chauffage grâce au compostage du fumier de cheval sans aucun emploi de pesticides ou d'engrais chimique.

Certains projets démontrent également qu'on peut allier le développement durable à la lutte contre la précarisation afin, notamment, de faire évoluer le dispositif d'insertion. Citons par exemple l'Asbl « Work´inn » qui a mis en place un partenariat, avec « La CITÉ s'invente asbl », pour l'animation d'ateliers de sensibilisation à la gestion durable des logements, accessibles aux personnes à revenus modestes, locataires et/ou ayant peu accès aux ressources matérielles ou socioculturelles.

Dans le cadre du projet « Objectif ville : de jeunes City Trotters réalisent un plan interactif », porté par la FUNOC, les stagiaires ont bénéficié d'un module de sensibilisation aux économies d'énergie et de gestion durable du logement par un conseiller en énergie.

On peut également citer les formations de « La Bourrache » qui sont axées sur le maraîchage biologique et l'entretien écologique des jardins ou encore le projet « Circuit découverte des métiers techniques et technologiques de la valorisation des déchets » porté par l'Asbl « Droit et devoir », qui a pour objectif d'accrocher les jeunes dans les métiers de la valorisation afin de les rendre acteurs directs de leur future vie professionnelle en luttant contre le changement climatique.

Agence Fonds social européen

Place communale, 8 (4è)

1160 Bruxelles

T : +32 2 234 39 40

Site Internet : www.fse.be

Courriel : communication@fse.be



LE FONDS SOCIAL EUROPÉEN ET LES AUTORITÉS PUBLIQUES INVESTISSENT DANS VOTRE AVENIR